

LOCATION IMMEUBLE devant servir provisoirement d'ECOLE à la BRETAGNE.

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 22 Mars 1954

Mesdames,

Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la location d'un immeuble situé à la Bretagne, appartenant à M. FERRERE, pour servir provisoirement d'Ecole Publique dans cette localité en attendant la construction de l'Ecole envisagée sur la portion de terrain dont je vais vous demander tout à l'heure l'autorisation d'acquisition.

M. le Vice-Recteur consulté à ce sujet, a donné un avis favorable à cette location, sous réserve que certains aménagements soient faits.

Je vais vous donner lecture de la lettre qu'il m'a adressée à ce sujet.

ACADEMIE D'AIX

=====  
VICE-RECTORAT  
de la  
REUNION  
==

Tél: 5-95.  
=====  
N° 523/ CS

Saint-Denis(Réunion) le 20 Février 1954

Le VICE-RECTEUR

à Monsieur le MAIRE - SAINTE-DENIS

Objet: Immeuble FERRERE

Référ: Votre lettre 62 du 10 Février 1954  
-----

En réponse à votre lettre rappelée ci-dessus j'ai l'honneur de vous faire connaître mon avis sur l'immeuble FERRERE que vous vous proposez de louer pour servir d'Ecole Publique à la Bretagne.

La situation de cet immeuble au centre de la localité est acceptable.

Cette maison divisée actuellement en quatre pièces offre une superficie de 40 m<sup>2</sup> environ qui sera suffisante pour une classe normale (Il s'agit, bien entendu, d'une classe provisoire) lorsque toutes les cloisons seront enlevées. Elle est au milieu d'un terrain de 900 m<sup>2</sup> environ, très ombragé, qu'il conviendra de défricher en partie pour établir une cour de récréation aplanie dégagée d'arbustes et de plantes. Un W.C. existe. La classe éventuelle étant mixte, il y aurait lieu de construire un second W.C. à l'usage des élèves. Il y a de l'eau potable dans la cour. Convenablement aménagés et pourvu d'un mobilier scolaire adéquat, ce local pourrait offrir à une classe un abri provisoire très acceptable.

En conséquence, j'émetts un avis favorable à la location de cet immeuble en attendant la construction de l'école prévue à la Bretagne et à condition que les aménagements prévus ci-dessus soient réalisés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les plus distingués./.

Signé: CALLOT.

La location mensuelle est de 2.500 Frs, le crédit est prévu au Budget Primitif de l'Exercice en cours./.

Le Premier Adjoint ff. de Maire,  
Signé: VALLON-HOARAU.

Adopté à l'unanimité

Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

*De et soumis à l'approbation  
de M. le Préfet  
M. Denis le 13 Avril 1954  
P. de M. Denis  
Le Chef de Division Délégué  
Signé: Gavarini*

*Approuvé  
M. Denis le 15 avril 1954  
Le Préfet et son délégué  
Le Secrétaire Général  
Signé: Chastagnier*